



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Matières résiduelles fertilisantes Saint-Félix somme le gouvernement d'imposer un moratoire

Saint-Félix-de-Kingsey, le 6 février 2023 – Le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté officiellement une résolution demandant au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire afin d'encadrer l'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

À la lumière de reportages diffusés sur les ondes de Radio-Canada dans le cadre des émissions, Enquête et La Semaine verte, les élus kingséens estiment que le gouvernement du Québec se doit de faire preuve de prudence relativement aux risques qu'entraîne l'épandage de matières résiduelles fertilisantes, notamment en lien avec la contamination des puits.

« Actuellement, il n'est pas possible de nous positionner en faveur ou contre les matières résiduelles fertilisantes, mais on est inquiet de ce qu'on entend. On demande donc au gouvernement d'agir en bon père de famille et de mener les analyses qui s'imposent avant d'autoriser une telle pratique », affirme le maire de Saint-Félix, Sylvain Cormier.

Rappelons que, selon les reportages diffusés, il appert que les matières résiduelles fertilisantes peuvent contenir des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

On dispose toujours de peu de données en lien avec les teneurs des biosolides des MRF par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (PFAS). On sait toutefois que les PFAS sont probablement associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu'ils sont considérés par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme potentiellement cancérigènes pour l'homme.

Les élus de Saint-Félix craignent que les nombreux produits chimiques que l'on retrouve dans les MRF puissent causer des dommages irréversibles pour l'environnement et que leur usage dans le cadre d'activités agricoles puisse avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vie des citoyens.

Ils rappellent que l'État du Maine aux États-Unis, à la lumière d'une enquête, a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire le temps de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir.

« On joint notre voix à celle du Canton de Cleveland et on souhaite que d'autres municipalités de la région et d'ailleurs au Québec fassent part de leur préoccupation au gouvernement du Québec », conclut M. Cormier.